

Le pari de l'excellence, le défi de l'action

Mémoire présenté par le
Conseil québécois du théâtre



Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
11 février 2005

Résumé écrit

Mémoire du Conseil québécois du théâtre

Le Conseil québécois du théâtre, organisme de représentation du milieu théâtral professionnel québécois, dépose aujourd'hui son mémoire afin de faire connaître son point de vue sur le projet de politique culturelle de la Ville de Montréal.

Le Conseil veut d'emblée saluer la volonté des élus municipaux de faire de Montréal, la métropole culturelle qu'elle doit être. Si bon nombre des engagements pris dans le cadre du projet de Politique nous apparaissent fort à propos, nous émettons quelques réserves, commentaires et recommandations qui, nous l'espérons, permettront parfois de nourrir l'approche adoptée, parfois de corriger le tir.

Au chapitre des réserves, la plus importante réside sans doute dans notre souci que soit reconnue avant toute chose la valeur intrinsèque de l'art pour la communauté montréalaise et ses citoyens, et qu'y soient subordonnées ses fonctions sociale, politique et économique. Si ces argumentaires apparaissent nécessaires, ils ne sauraient remplacer la fonction première de l'art pour la société et l'individu, à savoir la fonction de producteur de sens.

D'autres réserves sont plus amplement décrites dans le document soumis. Que l'on pense au financement encore insuffisant du Conseil des arts de Montréal, aux relations possibles mais non obligatoires entre amateurs et professionnels, à l'évaluation professionnelle des projets à caractère ethnoculturel, au sens à donner au développement des grands festivals montréalais. Enfin, nous pensons que toutes les recommandations, si pertinentes qu'elles soient, doivent être appuyées le plus rapidement possible par un plan d'action doté de moyens conséquents.

Au chapitre des recommandations, nous les rappelons ici de manière succincte :

1. Le Conseil québécois du théâtre recommande que soit reconnue la valeur intrinsèque des arts. Conséquemment, l'artiste professionnel et sa pratique doivent être repositionnés au centre des préoccupations de la Politique, en les désignant nommément comme l'un des axes essentiels du développement de Montréal.
- 2 Le Conseil québécois du théâtre recommande que les fonds octroyés au Conseil des arts municipal soient augmentés de manière constante et significative afin de répondre plus adéquatement aux besoins.
3. Le Conseil québécois du théâtre recommande que les moyens financiers octroyés aux Maisons de la culture, de même que le personnel, soient augmentés en cohérence avec les responsabilités qui leur incombent.
4. Le Conseil québécois du théâtre recommande que soit élaboré un cadre de références afin de baliser les interventions des Maisons de la culture tout en laissant de la place pour les initiatives particulières à chacune.

5. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville inscrive la préoccupation du développement actif de public dans son cadre d'interventions, notamment auprès des Maisons de la culture.
6. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville rende disponibles les ressources nécessaires à la multiplication des échanges internationaux et, incidemment, à l'accueil de productions étrangères à Montréal.
7. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal procède à l'inventaire de ses lieux susceptibles d'être loués ou prêtés aux organismes artistiques et culturels.
8. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal travaille activement à la création d'un programme d'accès à la propriété pour les artistes professionnels.
9. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal inscrive son intention de soutenir le risque artistique et le caractère innovateur de sa production dans toutes ses interventions, qu'elles soient au plan de la diffusion ou au plan du soutien direct aux créateurs
10. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal répertorie les pôles culturels existants et élabore un plan pour reconnaître de nouveaux pôles, tout en restant vigilante et responsable quant aux impacts possibles de tels pôles.
11. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal réglemente la composition des comités consultatifs des arts de manière à ce qu'une majorité de sièges soient octroyés aux artistes professionnels ou à leurs représentants.
12. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal présente dans les meilleurs délais un plan d'action détaillé décrivant les étapes de réalisation de la Politique et que le *Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements* constitue la base de ce plan d'action.

1. Les arts et la culture, d'abord et avant tout pour leur valeur intrinsèque

L'événement majeur des cinquante dernières années, survenu au sein même de la langue, a été le passage de la notion d'œuvre à la notion de produit culturel, les interlocuteurs du produit culturel devenant des groupes cibles ou des créneaux de consommateurs.

Pendant que la pensée et le sens, découpés en tranches horaires, empaquetés en portions individuelles sans calories pour être mieux évacués, tombaient en désuétude et laissaient leur place béante à la rentabilité...¹

L'apport des arts et de la culture à la société est impossible à évaluer. Discours discordants sur la société et sur l'individu qui y évolue, ils s'inscrivent de manières explicite et implicite dans le quotidien de l'homme. La découverte de l'univers d'un roman, le jeu d'un comédien ou la musique d'un orchestre laissent une trace dont on peut apprécier l'impact chez l'amateur. Leur puissance évocatrice est ressentie, et donc conscientisée.

Mais ce que les arts et la culture inscrivent et modifient chez l'homme, ce qu'ils changent dans sa façon de lire le monde et d'y intervenir, la manière dont ils ouvrent les portes d'un univers intérieur, tout cela est bien difficile à faire émerger, à comprendre, et donc à mesurer. D'où la difficulté à évaluer leur pertinence et leur importance pour la société.

L'on ne prend conscience de l'importance d'un os de son squelette que lorsqu'il vient à se briser; de même, les arts sont inscrits dans l'identité sans pour autant que l'on en ait évalué l'importance. On en mesurera l'impact que lorsque le manque ou l'absence se fait sentir : alors, tout apparaît déformé, *déraciné*.

On ne prend conscience de la valeur de la culture et des arts que lorsque l'on en est privé.

Bien entendu, au Québec, peu de menaces pèsent sur l'expression des arts et de la culture. La liberté d'expression est acquise, et l'expression culturelle s'exerce dans toutes les disciplines artistiques. Cet état de fait a de multiples conséquences, dont la grande majorité est évidemment souhaitable : des productions diversifiées, un meilleur accès à ces

¹ Suzanne Jacob, *La bulle d'encre*, éd. Boréal, 1998, p. 42

productions, et une plus grande sensibilisation à la valeur artistique et culturelle qu'il y a, par exemple, cinquante ans.

Cependant, parce qu'ils sont plus présents et accessibles, les arts sont devenus trop souvent absents de nos préoccupations et de nos choix de société.

Depuis quelques années, nous avons fait le choix de les réintégrer dans le discours commun par la porte d'en arrière : celle de la valeur économique de ce qui est désormais convenu d'appeler le « secteur » de la culture. Nombre d'emplois, retombées directes et indirectes, pourcentage du PIB : la logique économique s'étend lentement comme seule justification à la dépense de fonds publics. C'est cette fonction utilitariste que nous désirons ici mettre en perspective afin de démontrer la nécessité de l'inféoder à la valeur première des arts et de la culture pour l'individu et la société.

Bien sûr, tous ces chiffres existent. Bien sûr, les arts et la culture créent des dizaines de milliers d'emplois et génèrent des milliards en retombées. Notre mémoire ne fait d'ailleurs pas l'économie de ce type de discours. Mais s'appuyer d'abord sur cet argumentaire pour faire les choix politiques risque, à notre avis, de nous mener dans un cul-de-sac dont les premiers à souffrir seront inévitablement les citoyens et citoyennes du Québec.

De producteurs de sens, les arts deviendront producteurs d'activités économiques. Le sens évacué, plus rien ne viendra au secours de l'individu dérouté par le monde qui l'entoure. Plus rien ne le questionnera. Plus rien ne lui ouvrira l'esprit vers la richesse de la différence, le raffinement de la pensée, la complexité des différents regards que l'on peut poser sur le monde. Alors, les arts manqueront. Mais il sera trop tard.

Un autre danger consiste, selon nous, à instrumentaliser l'art à des fins sociales et à mesurer la valeur des activités culturelles selon leurs retombées directes et immédiates dans la population. Cette approche nous apparaît sous-jacente à la Politique culturelle. Certes, nous nous réjouissons du caractère rassembleur de plusieurs manifestations culturelles, de la dimension pédagogique des unes ou de la portée identitaire des autres, mais en aucun cas ces considérations ne sauraient primer sur la fonction première de l'art qui est d'interpeller les individualités.

Sans pour autant nier les autres fonctions de l'art —ses fonctions sociale, économique, politique— nous exigeons que celles-ci soient resituées dans leur ensemble et inféodées à leur valeur première, à celle de producteur de sens.

Les arts et la culture, pour leur valeur intrinsèque et fondamentale, d'abord et avant tout. Voilà le choix politique à faire.

1.2. Une économie en profonde mutation

« Nous sommes entrés dans une économie immatérielle. Les points d'ancrage ne sont plus la possession et l'accumulation d'objets, mais bien la possession et l'accumulation de connaissances et de styles de vie. (...) Nous sommes en train de passer d'une économie fondée sur les matières premières et l'énergie vers une économie des savoirs, où l'éducation et la culture sont les piliers du développement. ²»

Le rapport du groupe-conseil de Raymond Bachand l'a très bien exprimé : la profonde mutation à laquelle nous assistons actuellement modifie considérablement et durablement notre dynamique économique. Or, cette mutation repose sur de nouvelles bases et repositionne chacune des grandes villes du monde en fonction de ces impératifs que sont, au premier chef, les questions du savoir, des connaissances et des arts. Les études récentes à ce sujet sont particulièrement intéressantes, notamment celles de Richard Florida³ et de Charles Landry⁴, et commencent à imprégner le discours économique et politique actuel.

Si les arts et la culture ont toujours été d'importants acteurs économiques, cela n'a jamais été aussi vrai.

Il s'est créé dans ce secteur plus d'emplois que dans tout autre secteur au Canada. Ainsi entre 1991 et 2002, les emplois à temps plein dans le secteur culturel canadien ont augmenté de 27 %, alors que les emplois à temps partiel ont augmenté de 63%. Le taux de chômage pour les mêmes années est passé de 7,9% à 6,4%, et s'inscrit toujours très en deçà du taux de chômage national qui était de 7,7% en 2002⁵. L'Observatoire de la culture et des communications du Québec affirme que, depuis 1991, cette catégorie d'emplois a progressé au Québec de 23,9%⁶ comparativement à une augmentation de 10,9%⁷ de la population active. À Montréal, qui regroupe plus de 75% de l'activité de production et de création au Québec, on dénombre environ 90 000 emplois directs et indirects ainsi que des dépenses brutes annuelles de près de 5,4 milliards⁸.

De plus, jamais le rôle des arts et de la culture n'a été aussi important dans la redéfinition des économies en devenir. Bachand est éloquent à ce sujet :

² Bachand, Raymond, *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*, rapport du groupe-conseil, 2 juin 2003, p. 11

³ Richard Florida, *The Rise of the Creative Class and How its Transforming Work, Leisure, Community Every Day*, Paperback, New-York, 2002.

⁴ Charles Landry, *The Creative City, a Toolkit for Urban Innovators*, Comedia, United Kingdom, 2000.

⁵ Conseil des arts du Canada, Pour le bien fondé des arts, www.canadacouncil.ca

⁶ Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques en bref*, no. 4

⁷ Idem

⁸ Bachand, Raymond, *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*, p. 14

Les villes qui réussissent le mieux leur adaptation à cette nouvelle donne mondiale [de la mutation économique] sont celles qui se distinguent déjà par le haut degré de la qualité et l'envergure de leurs activités de commandement, de leurs moyens de communication et de leurs attributs culturels. (...) Elles sont également et tout autant des villes qui voient dans leurs atouts culturels les facteurs les plus puissants de leur créativité, de leur attractivité et, en conséquence, de leur richesse⁹.

Pour les villes, les arts et la culture constituent souvent un tremplin de revitalisation. Ainsi, selon Maria Gomez, chercheure dans le domaine des politiques municipales, « la tenue d'événements internationaux, l'élaboration de politiques culturelles, la promotion du tourisme ou l'amélioration de l'image de la ville constituent toutes des versions différentes d'une même approche : "the attempt to regenerate or to further develop the economic basis of the urban area"¹⁰ ».

Générateurs de richesse sociale et économique, les arts et la culture s'inscrivent dans le discours politique comme une nouvelle donne devenue nécessaire pour la revitalisation économique. À ce titre, le comité conseil de la Ville de Montréal faisait état de ses préoccupations :

L'explosion du savoir entraîne par ailleurs une forte valorisation de la créativité. Pour qu'une ville soit en mesure d'attirer, de retenir et d'intégrer des individus de talent, il ne suffit pas qu'on y trouve une concentration d'activités technologiques et scientifiques; il faut également qu'il y règne une atmosphère propice à la production et à la diffusion de nouvelles idées. Pour qu'une ville du 21^e siècle puisse se positionner dans les nouveaux domaines du savoir, elle doit aussi miser sur son caractère unique, son ouverture à la diversité et l'accès facile et rapide à des activités culturelles valorisées par les travailleurs du savoir¹¹.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain faisait sensiblement le même constat, mais à l'endroit de sa sphère d'activités, lorsqu'elle stipulait¹² :

À une époque où les relations directes et la compétition internationale entre les villes sont de plus en plus intenses, la qualité de vie offerte par une ville prend une soudaine importance quand vient le temps de la démarquer des autres. En ce sens, il importe,

⁹ Bachand, Raymond, *Cadre, principes directeurs et énoncé politique*, p. 13

¹⁰ Maria Gomez, « Reflective Images : The Case of Urban Regeneration in Glasgow and Bilbao », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 22, no.1, mars 1998, cité dans Diane St-Pierre, *La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères*, INRS, mai 2002, p. 20.

¹¹ Rapport du comité conseil *Montréal, ville de savoir*, novembre 2003, p. 9, cité dans Montréal, métropole culturelle, p. 14.

¹² Cette position a été réitérée par la nouvelle directrice générale du CCMM, Isabelle Hudon, dans le Devoir du 18 janvier 2005.

d'une part, de préserver et de rehausser la qualité de vie des habitants de la Cité de Montréal (de la sécurité publique aux services aux citoyens, en passant par la qualité des soins de santé) et, d'autre part, de soutenir la vitalité et la diversité de l'offre culturelle et linguistique montréalaise, de sorte que la Cité de Montréal soit un endroit où il fait bon vivre et que l'on prenne plaisir à visiter¹³.

Or, il nous apparaît que la Politique culturelle demeure le meilleur véhicule politique pour réaliser cet objectif, parce qu'elle permet d'en stimuler la création en assurant aux organismes culturels un soutien financier stable. Elle permet aussi de s'assurer de la cohérence des interventions municipales, d'éviter leurs dédoublements et ainsi d'augmenter l'efficacité.

1.3. Une volonté déjà affirmée

Bon nombre d'engagements compris dans le projet de Politique culturelle rendu public le 11 novembre dernier s'inspirent d'une réalité bien connue, et de solutions qui s'imposaient déjà dans le discours courant depuis quelque temps. Aussi, nous ne pouvons qu'en saluer la réalisation. La question du réseau des bibliothèques (eng. 1 et 2), ou le plan d'intervention en art public (eng. 14) en sont de bons exemples.

D'autres engagements répondent aux demandes pressantes des différents milieux artistiques et culturels. L'augmentation du budget du Conseil des arts de Montréal (eng. 18), le dossier du Quartier des spectacles (eng. 27), promu de manière énergique par plusieurs intervenants du milieu théâtral, entre autres, ou le projet de « Vitrine culturelle » (eng. 11), toujours sur les planches à dessin, correspondent à des souhaits formulés depuis longtemps.

Plusieurs engagements constituent une amorce prometteuse, mais dont la réalisation doit être surveillée étroitement. À ce chapitre, on pensera à la « signature culturelle » (eng. 34) dont veut se doter la Ville dans tous ses moyens de communication et à la promotion qu'entendent en faire les élus (eng. 37). De même, la question du soutien au risque artistique (eng. 28), libellée de manière très floue, peut ne se révéler qu'un vœu pieux¹⁴.

Nous sommes heureux de constater que les sommes supplémentaires octroyées au Conseil des arts de Montréal, et qui portent à dix millions son budget total, ont été confirmées par l'engagement 18. Nous insistons cependant sur la nécessité de l'augmenter davantage. Le Rapport Leclerc

¹³ Voir le site Web de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Énoncé de principes, www.cmm.qc.ca

¹⁴ Le risque existe dans la production artistique, mais aussi dans la diffusion. Nous saluons les efforts faits pour cerner le concept dans le Cahier d'information complémentaire 2005.

estimait, en janvier 2002, à 16,3 M\$ les sommes nécessaires au CAM. Nous sommes encore loin d'un objectif qui est désormais dépassé.

L'engagement 19, qui confirme l'autonomie juridique du Conseil des arts de Montréal, répond aux demandes pressantes et justifiées du milieu qui y a toujours vu une condition essentielle et fondamentale. Nous pensons cependant que cet engagement doit aller plus loin. Le mode de fonctionnement du CAM devrait s'adapter à ce nouvel état de fait juridique et mettre sur pied une formule d'évaluation impliquant une participation accrue des pairs, adaptée à ses particularités et comprenant notamment un code de déontologie et une politique sur les conflits d'intérêts.

À l'instar du Centre des auteurs dramatiques, logé dans la maison du Conseil des arts de Montréal, nous souhaiterions que soit modifié l'engagement 16, afin de mieux protéger les organismes artistiques situés dans des édifices appartenant à la Ville. Cette proposition bonifierait l'engagement 16 qui tiendrait ainsi mieux compte du rôle de la Ville dans la gestion de son territoire et des responsabilités qui en découlent en matière de planification d'infrastructures culturelles. Cet ajout pourrait être libellé comme suit :

La Ville s'engage à développer un plan d'ensemble en matière d'équipements culturels, assujetti à un code d'éthique exigeant que les fonctions culturelles ne puissent être aliénées dans les équipements où elles s'exercent déjà.

Nous questionnons l'engagement 22, qui vise à « convenir avec les principaux intéressés (...) d'un plan de développement à long terme des grands festivals montréalais ». Nous estimons que celui-ci devrait plutôt porter sur une réflexion stratégique sur le sens à donner à ce développement afin d'éviter les dédoublements de créneaux et de pouvoir soutenir convenablement les festivals déjà existants.

Nos réserves sont du même ordre en ce qui concerne l'engagement 21, pris en faveur d'un meilleur soutien aux institutions culturelles montréalaises. Si nous ne pouvons que saluer la volonté qui s'y manifeste, nous estimons cependant important que la définition de l'« institution » adoptée par la Ville ne reflète pas uniquement l'aspect financier, comme cela est le cas actuellement, mais que cette définition tienne aussi compte de la manière dont ces institutions se définissent socialement et culturellement, c'est-à-dire la manière dont elles inscrivent leur mission dans la pérennité.

Nous nous inquiétons des conséquences de l'engagement 32 qui, sous le couvert d'une discrimination positive, risque d'infléchir les critères d'excellence qui président à la sélection des demandes au CAM. Si toutefois la Ville persistait dans ce projet, nous pensons qu'il est incontournable qu'elle s'associe à des experts des diverses communautés

ethnoculturelles afin que l'évaluation des projets soit faite selon les mêmes critères d'excellence du CAM.

Mais plus encore, nous trouvons préoccupant le fait que la Ville de Montréal, dans son désir de soutenir le loisir culturel amateur, veuille y associer les artistes professionnels afin de « valoriser le partenariat » et la « mise en commun des ressources » (eng. 6). Cet engagement nous apparaît particulièrement biaisé en ce qu'il érige en obligation le partenariat entre amateurs et professionnels. Si ce type d'échange peut convenir à certaines pratiques artistiques, il est impossible d'en généraliser la pratique.

Enfin, certaines absences nous apparaissent fondamentales et doivent être corrigées. La place des arts professionnels, l'exercice de leur mission au niveau local, le rôle qu'elles assument parfois en tant que tremplin international pour Montréal, leur rôle dans le développement économique ainsi que le soutien que Montréal entend leur donner demeurent, à notre avis, trop absents des préoccupations municipales.

1.4. Le pari de l'excellence

Il est impossible pour une ville de se développer économiquement si elle n'évolue pas aussi culturellement. Il y va de la réputation de la ville à l'extérieur, de son image, mais aussi de son identité profonde¹⁵.

No matter how culture in Montreal finally decides to organise itself, irregardless of the new structures that are put in place or which party wins the next election, Montreal will only succeed to develop its cultural life if it looks to its own reality, to its own identity, to its own distinctiveness¹⁶.

Recommandation 1 :

Le Conseil québécois du théâtre recommande que soit reconnue la valeur intrinsèque des arts comme principe fondateur de la Politique. Conséquemment, l'artiste professionnel et le soutien de sa pratique doivent être repositionnés au centre des préoccupations de la Politique, en les désignant nommément comme l'un des axes essentiels du développement de Montréal.

Quelle vision pour Montréal? Quel est l'objectif à atteindre? Quelles sont les étapes à définir entre la situation actuelle et l'objectif? Or, à ce sujet, le projet de Politique culturelle embrasse très large. Étreint-il mal? Nous le pensons.

Les ambitions avouées du document sont au nombre de cinq : la Politique veut « développer l'accessibilité aux arts et à la culture et y accroître la participation des citoyens, notamment des jeunes »; « faire place à la culture dans les politiques et les projets »; « assurer le renouvellement, le développement et la pérennité de notre capital créatif »; « positionner Montréal à l'échelle internationale comme métropole culturelle »; « mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la politique Montréal, métropole culturelle ¹⁷ ». Si on ne peut être contre la vertu, encore faut-il être en mesure d'assurer la réalisation de la Politique de manière concrète et cohérente. Or, le plan de travail nous apparaît à cet effet trop partiel et trop timide pour être efficace.

De même, nous pensons que la pratique artistique professionnelle doit être replacée au centre des préoccupations de la Politique. Nous pensons que cette pratique artistique professionnelle demeure l'argument principal de la volonté de faire de Montréal une métropole culturelle. Nous pensons que la pratique artistique professionnelle doit être l'un des quelques axes de la Politique culturelle afin qu'elle puisse servir à la fois du levier économique, telle qu'elle le fait actuellement, d'incubateur pour la stimulation de la pratique amateur, et d'élément attractif au plan international. Il est à ce sujet intéressant de noter que c'est la pratique artistique professionnelle qui stimule, par effet d'émulation, la pratique amateur, et non l'inverse : certaines études effectuées en France à ce sujet sont probantes¹⁸.

¹⁵ Wynants, Jean-Marie, « Utiliser la culture pour se régénérer », *Le Soir*, 1^{er} juillet 1997, p. 8

¹⁶ Robert Palmer, « The City in Practice : International models of Cultural cities », conférence prononcée le 10 octobre 2001, Sommet de Montréal

¹⁷ *Montréal, métropole culturelle*, p. 15.

¹⁸ Gouvernement français, Ministère de la Culture, Direction de l'administration générale, *Développement culturel*, no. 114, juillet 1996.

Recommandation 2 :

Le Conseil québécois du théâtre recommande que les fonds octroyés au Conseil des arts municipal soient augmentés de manière constante et significative, afin de répondre plus adéquatement aux besoins.

Aussi, l'enjeu nous apparaît de taille : celui de faire le pari de l'excellence, sans pour autant négliger la place que doit avoir le citoyen au sein de l'activité culturelle.

Le Conseil des arts de Montréal est en ce sens le principal levier de financement susceptible de relever le pari. Il importe que ses fonds soient augmentés de manière significative afin de répondre plus adéquatement aux besoins.

L'exigence est donc double : l'exigence que suppose le positionnement de Montréal comme lieu d'excellence artistique, ce qui passe avant tout par la pratique professionnelle et par les organismes qui la supportent, et l'exigence qu'impose un exercice tel que celui-ci en tant que projet politique, et qui soumet la Ville à une obligation de résultats.

2. La nécessaire accessibilité

L'accessibilité est une notion chère à toute administration municipale et à raison : premier palier de gouvernement, plus près du citoyen, la municipalité a le devoir de supporter les infrastructures et de prendre les mesures susceptibles d'abattre les barrières —économiques, intellectuelles ou physiques— qui pourraient entraver le contact entre l'œuvre et le citoyen¹⁹.

La culture n'est pas un privilège mais un droit. L'administration municipale a la responsabilité de rendre accessible à la population de l'ensemble du territoire montréalais, dans une perspective de services de proximité, une diversité de manifestations culturelles de statut professionnel, de sorte que celle-ci jouisse d'une vie urbaine de qualité.

Les Maisons de la culture et les autres lieux de diffusion municipaux²⁰ forment, à notre avis, le réseau par excellence pour assumer ce rôle. Leur mission doit être renforcée et leurs moyens augmentés, afin d'assumer concrètement les responsabilités qui leur incombent. Le meilleur moyen pour soutenir ce réseau demeure de lui assurer des ressources humaines et matérielles suffisantes par le moyen d'une entente intergouvernementale et d'un plan d'investissement quinquennal destiné à consolider et à faire rayonner le réseau existant.

¹⁹ Il s'agit d'ailleurs de la valeur la plus souvent exprimée dans les Politiques culturelles municipales québécoises, avec plus de 50% de taux de popularité, devant le droit à la culture (26,1%) et la liberté d'expression et de création (13%). (Ministère de la Culture et des Communications, *Les Politiques culturelles municipales au Québec. Synthèse d'une étude*, Juillet 2000, p. 5)

²⁰ Ces lieux sont souvent les propriétés d'anciennes villes depuis fusionnées à Montréal. La liste de ces lieux est fournie dans la Politique : Centre culturel de Dorval, Centre culturel de Verdun, Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, Centre des loisirs Saint-Laurent, Théâtre Mirella et Lino Saputo du Centre Leonardo da Vinci, Chapelle historique du Bon-Pasteur, Complexe culturel Guy-Descary, Salle Jean-Grimaldi, Salle Pauline-Julien, Stewart Hall, Théâtre Outremont, Théâtre de Verdure, Victoria Hall.

2.1. Quel rôle pour les Maisons de la culture ?

Recommandation 3:

Le Conseil québécois du théâtre recommande que les moyens financiers octroyés aux Maisons de la culture, de même que le personnel, soient augmentés en cohérence avec les responsabilités qui leur incombent.

Les Maisons de la culture et les autres lieux de diffusion municipaux constituent, sans aucun doute, l'un des « traits distinctifs²¹ » de Montréal. Ils sont devenus « de véritables moteurs de dynamisme culturel dans leur arrondissement²² »; ils « contribuent également, de façon manifeste, au soutien des milieux culturels et artistiques émergents ainsi qu'au développement de plusieurs disciplines artistiques dans la métropole²³ ». Bref, ce sont désormais des agents de diffusion incontournables.

Dispersés partout sur le territoire montréalais, ces lieux misent avant tout sur la proximité. Ils rendent la culture accessible physiquement pour tous les Montréalais et Montréalaises. Les services qu'ils dispensent aux citoyens sont inestimables : portes ouvertes sur la culture professionnelle et sur la relève, ils donnent à voir et à entendre des productions de qualité. Certains valorisent aussi des productions plus risquées²⁴ qui mettent en contact les citoyens avec un art différent.

Recommandation 4

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville inscrive la préoccupation du développement de publics dans son cadre d'intervention, notamment auprès des Maisons de la culture et des autres lieux de diffusion municipaux apparentés.

Qui plus est, ils offrent le plus souvent ces productions gratuitement, abaissant ainsi la barrière ultime, la question financière²⁵.

Aussi, il importe de tabler sur les réussites qu'obtiennent certains de ces diffuseurs afin d'édicter un cadre de références commun quant à l'implication que peuvent avoir ces différents lieux leur arrondissement. Sans nier l'autonomie de chacun de ces arrondissements, nous pensons que le réseau a tout à gagner à développer des axes communs d'interventions. Ce type d'initiative permettrait tout à la fois de développer une personnalité propre à chaque lieu et une certaine cohésion dans le type d'interventions mis de l'avant. Il aurait pour principal avantage d'améliorer la qualité moyenne du travail de diffusion qui s'y fait, tout en bénéficiant de la « synergie nécessaire au travail des diffuseurs²⁶ ».

²¹ Montréal, *métropole culturelle*, p. 23

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Nous remarquons d'ailleurs l'ouverture dont fait preuve la Ville de Montréal lorsqu'elle nomme quelques mesures à prendre afin de favoriser la créativité et l'innovation, toutes choses qui supposent un certain risque. Notamment, la valorisation de la relève, l'augmentation des échanges interculturels et interdisciplinaires et l'accueil de grands forums culturels internationaux font partie de ces mesures. (Cf. Ville de Montréal, *Cahier d'information complémentaire de 2005*, 2005, p. 7.7)

²⁵ Certaines nuances peuvent être apportées à la question de la gratuité, si celle-ci est sérieusement étudiée. Nous nous référons à ce sujet à la recommandation 37 du Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service de développement culturel et les arrondissements, lequel recommande que « la possibilité d'établir une grille tarifaire pour certains événements dans les lieux de diffusion municipaux de diffusion soit fondée sur les principes suivants : le respect des clientèles particulières, la reconnaissance des disparités socio-économiques et géographiques, l'établissement de tarifs raisonnables, la non-concurrence aux organismes privés, l'harmonisation entre les arrondissements lorsque nécessaire, la conservation des revenus générés par les diffuseurs et leur réinvestissement dans la programmation. »

²⁶ Ibid.

2.2. Le développement de public ou l'action culturelle

Recommandation 5

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville inscrive la préoccupation du développement actif de public dans son cadre d'interventions, notamment auprès des Maisons de la culture.

La notion française d'action culturelle, et son pendant québécois, le développement de public, sont des notions qui préoccupent beaucoup le milieu théâtral montréalais. En effet, la relative stagnation des publics²⁷ des dernières années pousse les organismes du milieu du théâtre à imaginer des manières de l'éduquer et de le sensibiliser davantage à sa richesse culturelle. À ce chapitre, nous sommes plusieurs années en retard sur nos voisins français et nous avons beaucoup à apprendre. Maîtriser les techniques et développer les outils éducationnels nécessaires demandent temps, énergie et expertise, et il apparaît, aujourd'hui plus que jamais, fondamental d'entreprendre des actions concrètes.

Le développement de public se fait beaucoup par le réseau des commissions scolaires et par les programmes de culture à l'école. En ce sens, l'engagement 3, portant sur les arts et le raccrochage scolaire, nous semble porteur, pour autant que l'on n'y confonde pas l'intervention sociale et le travail du créateur. De même, l'engagement 6, portant sur l'apport de créateurs professionnels aux projets citoyens, si cette association n'est pas une obligation, nous apparaît être une bonne idée, pour autant qu'elle tienne compte du statut professionnel de l'artiste et qu'il soit rétribué en conséquence.

Le Conseil québécois du théâtre encourage cependant la Ville de Montréal à inscrire la préoccupation du développement actif de public dans ses interventions, notamment en ce qui a trait aux interventions des Maisons de la culture.

²⁷ Les dernières statistiques disponibles à ce sujet émanent de l'Observatoire de la culture et des communications et illustrent le fait que le public de théâtre, entre 1989 et 1999, est resté relativement stable, enregistrant même une légère baisse. Ainsi, alors que 38,5% de la population fréquentait de temps à autre le théâtre en 1989, ce chiffre est passé à 36,9% en 1999.

2.3. Les questions d'image

Recommandation 6

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville rende disponibles les ressources nécessaires à la multiplication des échanges internationaux et, incidemment, à l'accueil de productions étrangères à Montréal.

Plusieurs engagements pris dans le projet de Politique culturelle font référence à l'image de la Ville, soit auprès de ses citoyens, soit au plan international. Effectivement, la question est importante et est d'ailleurs souvent soulignée²⁸.

L'image de Montréal touche essentiellement à l'aménagement urbain : mise en valeur du patrimoine, circuit touristique, « Vitrine ». Tout ce qui souligne le caractère culturel dans la ville permet de mieux en saisir l'esprit, la personnalité, l'individualité.

Ainsi, nous saluons la volonté de la Ville de Montréal de procéder à la réalisation du Quartier des spectacles (eng. 27) et de construire une Place des festivals (eng. 24) qui viendront marquer le paysage urbain de la présence manifeste de la culture dans la ville.

Nous nous intéressons aussi au projet de « Vitrine culturelle », qui doit permettre de rendre accessible toute l'offre culturelle de la Ville en un seul lieu (eng. 11). Nous demeurons cependant attentifs aux modalités que le projet prendra. De même, le projet de signalétique (eng. 17) nous apparaît bienvenu, dans la mesure où il rendra visuellement plus accessible le patrimoine culturel et artistique de la Ville.

Surtout, la question de l'image de Montréal sur la scène culturelle internationale nous importe. Nous pensons qu'il est primordial que Montréal favorise et entretienne la création d'échanges culturels entre les organismes de villes du monde entier : cela passe non seulement par le soutien aux organismes professionnels qui vivent beaucoup de tournées à l'étranger, mais aussi par l'accueil de productions étrangères à Montréal. Nous avons trop souvent fait figure de parent pauvre à ce chapitre. Nous saluons donc la volonté de Montréal de corriger le tir (eng. 33), et nous enjoignons à adopter un programme pourvu de fonds conséquents.

²⁸ La ville de Glasgow, par exemple, a complètement revu son développement urbain en mettant en évidence ses attraits culturels et son patrimoine. Son projet de régénération urbaine a ainsi eu des incidences remarquables non seulement sur son affluence touristique, mais aussi au plan du développement économique, alors que des investisseurs étrangers se sont engagés à y investir.

3. Des arts comme énergie moteur

Nous l'avons souligné au début de ce texte, depuis près d'une décennie, les arts et la culture se sont appropriés le discours économique de façon à justifier, à l'instar d'autres secteurs subventionnés par les deniers publics, leur part de l'enveloppe gouvernementale. Ce faisant, tout un argumentaire a émergé, et continue d'émerger, quant aux retombées directes et indirectes de ce secteur pour l'économie québécoise. Plusieurs statistiques sont désormais disponibles pour étayer cet argumentaire²⁹.

Or, ce qui apparaît relativement nouveau dans cet argumentaire général est le rôle que sont appelés à prendre les arts et la culture dans le repositionnement des villes à l'échelle internationale. Le rapport Bachand résume bien la position qui émerge à cet égard à l'heure actuelle :

Dans [ce] même contexte de mondialisation et de montée de la nouvelle économie, le portrait des grandes villes du monde s'est radicalement transformé et leur hiérarchie s'est considérablement remodelée, tant au plan national qu'au plan international (...) Les villes qui réussissent le mieux leur adaptation à cette nouvelle donne sont celles qui se distinguent déjà par le haut degré de la qualité et l'envergure de leurs activités de commandement, de leurs moyens de communication et de leurs attributs culturels. Montréal possède ces caractéristiques. (...)

Elles sont également et tout autant des villes qui voient dans leurs atouts culturels les facteurs les plus puissants de leur créativité, de leur attractivité et, en conséquence, de leur richesse. Ce sont aussi des villes qui ont compris et intégré dans leur plan d'action la notion que les arts, au-delà de leur contribution à l'épanouissement individuel et collectif, sont précieux pour leur apport direct au développement économique et pour leurs impacts sociaux positifs³⁰.

S'il faut préserver et encourager un plus grand apport des arts à la dynamique économique montréalaise, encore faut-il être en mesure d'alimenter l'effervescente créativité qui anime le milieu artistique. L'un ne va pas sans l'autre.

²⁹ Depuis la création de l'Observatoire de la culture et des communications, organisme qui dépend de Statistiques Québec, plusieurs données sont rendues disponibles sur l'impact économique du milieu.

³⁰ Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle, p. 11-12.

3.1. Les artistes dans la Ville

Recommandation 7 :

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal procède à l'inventaire de ses lieux susceptibles d'être loués ou prêtés aux organismes artistiques et culturels.

La présence des artistes professionnels dans la Ville et le dynamisme des structures qui les supportent deviennent donc essentiels. Non seulement faut-il faciliter leur inscription physique dans les lieux de la ville (projets d'art public eng. 14), mais encore faut-il leur permettre d'acquérir et de demeurer dans les lieux qu'ils ont investis. L'exemple récent de l'usine Grover illustre à quel point des lieux qui sont devenus de véritables carrefours culturels sont fragiles et susceptibles d'être anéantis par les ambitions des prospecteurs immobiliers.

Nous pensons qu'il y aurait tout lieu de dresser l'inventaire des lieux municipaux susceptibles d'être cédés en partage, loués ou prêtés au milieu culturel. Cette mesure serait à la fois peu coûteuse, facile à réaliser et extrêmement profitable pour les artistes. Elle permettrait aussi d'identifier plus facilement les moyens à entreprendre afin de consolider et de compléter le réseau des infrastructures consacré aux arts et à la culture.

Recommandation 8 :

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal travaille activement à la création d'un programme d'accès à la propriété pour les artistes professionnels.

De même, nous croyons qu'une certaine flexibilité dans l'aménagement de certains services municipaux dispensés par la Ville —la cueillette des ordures à l'extérieur des heures de spectacles, par exemple— ajouterait beaucoup à la qualité de l'offre de services dispensés au secteur culturel.

Enfin, nous désirons donc que la Politique culturelle de Montréal renforce l'engagement pris en faveur de l'accès à la propriété, et que la Ville rende le programme disponible pour tous les artistes professionnels et organismes artistiques professionnels, y compris ceux du milieu théâtral.

3.2. La culture du risque

Recommandation 9 :

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal inscrive son intention de soutenir le risque artistique et le caractère innovateur de sa production dans toutes ses interventions, qu'elles soient au plan de la diffusion ou au plan du soutien direct aux créateurs

La nouvelle donne internationale dont parle Bachand repose essentiellement sur un élément : la capacité des villes à générer de la créativité. Celle-ci peut être celle des milieux électroniques, des milieux du savoir ou du commerce. L'essentiel est de mettre en place des conditions favorables à l'émergence d'entreprises de l'avant-garde et d'y amener vivre les « cerveaux » qui les animent. De cela dépend en grande partie l'avenir de Montréal.

Or, la créativité est le pain quotidien des arts. Elle en est la prémisse. Discours discordants sur la société et l'homme qui y vit, les arts professionnels sont l'une des conditions favorables à l'émergence de cette culture d'avant-garde que veut entretenir Montréal.

Bien que nous saluions l'engagement de principe en faveur du soutien au risque artistique pris par la Ville de Montréal (eng. 28) et les mesures qu'elle entend prendre pour y arriver³¹, nous continuons de nous inquiéter de la véritable application de ce soutien de principes dans les actions concrètes.

Nous recommandons que cet engagement trouve appui dans des résolutions concrètes, et que cette préoccupation s'inscrive dans toutes les interventions municipales en culture, que ce soit au plan de la diffusion (programmation d'œuvres dont le contenu apparaît à première vue plus difficile ou dont le sujet apparaît plus loin des préoccupations courantes) ou au plan du soutien aux artistes (artistes de la relève, artistes dont la pratique est jugée marginale).

³¹ Ville de Montréal, *Cahier d'information complémentaire de 2005*, p. 7.7

3.3. Les pôles culturels

Recommandation
10:

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal répertorie les pôles culturels existants et élabore un plan pour reconnaître de nouveaux pôles, tout en restant vigilante et responsable quant aux impacts possibles de tels pôles.

La création de pôles culturels, ou le renforcement de pôles existants³², est une notion d'aménagement urbain qui semble avoir beaucoup de fortune. En effet, diverses études font état de ce type d'intervention afin de dynamiser la vie urbaine, de stimuler le tourisme, voire même parfois de « régénérer³³ » une ville.

Les pôles culturels peuvent être très intéressants, et à plus d'un titre. D'une part, ils sont des lieux de création effervescents qui favorisent la mise en partage des ressources. La présence de plusieurs organismes dans un même lieu contribue à augmenter l'affluence et crée une synergie intéressante qui alimente la création.

D'autre part, ces pôles marquent la Ville, visuellement et significativement. Ils inscrivent dans le tissu urbain une masse critique de créateurs. Parfois même, et de manière accessoire, ils contribuent au dynamisme touristique.

Cependant, on note dans certaines villes étrangères des effets négatifs à la présence de tels pôles, notamment sur la spéculation immobilière. Rapidement, les quartiers où vivent une forte densité de créateurs prennent de la valeur et expulsent paradoxalement ces derniers de leurs logis. Près de chez nous, l'exemple du quartier du Plateau-Mont-Royal est probant. Il importe donc de demeurer vigilants et d'accompagner la création de tels pôles par des prévisions justes en termes d'infrastructures³⁴.

Nous encourageons donc la Ville à répertorier les pôles existants et à favoriser l'émergence de nouveaux pôles selon des besoins à être identifiés. Nous l'enjoignons cependant à demeurer vigilante afin que ces lieux puissent durablement accueillir les créateurs.

³² Le Quartier des spectacles, par exemple.

³³ Diverses études tendent à montrer que le concept de régénération urbaine est étroitement associé à celui de pôles. La désertion des centres-villes a poussé des villes comme Glasgow, Plattsburgh ou Barcelone à procéder de la sorte. (Voir à ce sujet The Pittsburgh Cultural Trust, *Moving Forward in the Cultural District*, 2004, 36 p. ou Diane St-Pierre, *La Culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères*, 2002, 155 p.)

³⁴ La ville de Dublin, qui a procédé à la reconnaissance ou à l'identification de pôles existants, s'est rapidement retrouvée avec un problème de spéculation immobilière. Un chercheur note que de tels problèmes auraient pu être évités par des investissements dans les infrastructures, notamment en transport (Source : Cornu, Yves, « L'Irlande, le tigre celtique. », *Le Point*, no. 1485, 2 mars 2001, p. 58.)

3.4. Les artistes professionnels au sein des entités consultatives

Recommandation 11:

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal réglemente la composition des comités consultatifs des arts de manière à ce qu'une majorité de sièges soient octroyés aux artistes professionnels ou à leurs représentants.

Nous saluons l'intention de la Ville de mettre sur pied un comité consultatif de la culture et d'en recommander la mise sur pied aux conseils d'arrondissements (eng. 36). Nous souhaitons cependant exprimer notre inquiétude quant à la composition de tels comités qui doit absolument, pour avoir de la crédibilité, utiliser les ressources professionnelles disponibles dans le milieu des arts et de la culture.

Nous reconnaissons que de tels comités auraient pour principal avantage de maintenir le lien de communication entre les élus et le milieu, en plus de permettre de cibler l'intervention municipale dans le vif des enjeux vécus par les artistes. D'autres domaines utilisent une telle structure dans leur gestion courante, souvent avec beaucoup de profit. Les comités mis sur pied dans le milieu de la santé, par exemple, combinent une représentation majoritaire de chercheurs et de professionnels de la santé avec quelques citoyens dont le rôle est de vulgariser les projets et d'en comprendre les implications pour la communauté.

Une telle structure, avec une représentation majoritaire d'artistes professionnels, nous apparaît souhaitable puisqu'elle contribuera à augmenter l'efficacité de l'intervention municipale.

3.5 L'incontournable plan d'action

Recommandation 12:

Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal présente dans les meilleurs délais un plan d'action détaillé décrivant les étapes de réalisation décrivant les étapes de réalisation de la Politique et que le Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements constitue la base de ce plan d'action.

Enfin, nous déplorons le caractère inégal du projet de Politique culturelle, qui propose tout à la fois et sur le même pied, des engagements portants sur des orientations, des actions et des mesures de contrôle de gestion.

Nous déplorons aussi plusieurs glissements de sens et ruptures de ton qui déplacent la direction des interventions à mener, allant même parfois jusqu'à donner à penser que la Ville est le « maître d'œuvre » de projets artistiques et culturels, ou à faire prendre à des tiers des engagements au sein même de la Politique. En ce sens, les artistes professionnels que représente le Conseil québécois du théâtre ne peuvent pas être considérés comme des intervenants sociaux comme le sous-entend l'engagement 40. Si certains peuvent individuellement adhérer à la « fonction d'intégration sociale de l'art » et participeront volontiers « au parrainage d'initiatives locales de valorisation de la culture », cela ne saurait être le cas pour bon nombre d'entre eux. Nous ne pouvons souscrire à cet engagement.

Seul un plan d'action cernant les différentes actions à entreprendre, les mandataires, l'échéancier et les ressources disponibles pour chacune d'elles pourra corriger cette situation.

Un tel plan devra aussi proposer un ordre des priorités qui fera ressortir la hiérarchisation qu'entend donner la Ville de Montréal aux actions à entreprendre.

Nous pensons que le *Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements* doit servir de base à l'élaboration du plan d'action. Les travaux menés par le comité directeur ont été faits en même temps que ceux du comité travaillant sur la Politique culturelle et plusieurs de leurs recommandations s'inscrivent tout à fait dans le sens du projet de Politique et des effets souhaités par les milieux des arts et de la culture.

Enfin, il nous apparaît utile d'insister sur l'urgence du dépôt du plan d'action qui ajoutera de la crédibilité à la Politique, alliant ainsi les actions à la volonté.

Les facteurs de succès

Les politiques culturelles municipales s'imposent dans le paysage québécois depuis quelques décennies. Si quelques recherches ont été faites sur leur profil, aucune n'a procédé à leur évaluation.

Sur la scène internationale, la situation est différente. La France évalue périodiquement sa politique culturelle décentralisée dans les communes. La ville de Glasgow, en Écosse, est citée en exemple sur la scène européenne, et a influencé l'orientation de plusieurs villes. Mais c'est Barcelone qui demeure, à ce titre, la référence ultime. À l'instar d'autres chercheurs dans le domaine, Diane St-Pierre, de l'INRS, n'a que des éloges à adresser à l'administration municipale de Barcelone:

En Europe, Barcelone a une "réputation de ville expérimentale en matière culturelle". (...) Barcelone inspire aujourd'hui de nombreuses métropoles européennes, voire du monde entier. Cette ville est à l'origine d'une nouvelle façon de concevoir et de mettre en œuvre la planification urbaine, traduite depuis quinze ans par des réalisations tangibles dans plusieurs domaines³⁵.

Qualifié de « visionnaire ³⁶ » par plusieurs, le maire Pasquall Maragall a implanté une politique culturelle qui sert encore aujourd'hui d'exemple. Les analystes s'accordent pour reconnaître à la politique de Barcelone quatre éléments « essentiels » à retrouver dans toute politique culturelle pour être efficace:

...l'implication du citoyen dans les organisations décentralisées; la place de premier plan à accorder aux créateurs; l'importance de la diffusion; la concertation entre les différents agents culturels de façon à éviter les dédoublements, les gestes isolés sans lendemain et les interventions inutilement coûteuses parce que mal agencées aux autres entités³⁷.

³⁵ Diane St-Pierre, *La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères*, 2002, p. 77.

³⁶ McNeil et McCrone, « Urban Change and the European Left : Tales from the New Barcelona », *Urban Studies*, vol. 37, no. 8 juillet.

³⁷ Lafortune, Benoît, « Les politiques culturelles à San Francisco, Barcelone, Montréal : investissement, décentralisation, participation », *Trames*, vol. 2, no. 3, 1990, p. 48

Certes, les arts et la culture représentent un avantage considérable pour Montréal. Ils en sont la couleur et la personnalité, et contribuent, par les succès locaux et internationaux, à augmenter sa visibilité et son prestige.

Les arts et la culture forment un secteur économique important qui contribue à la vitalité de Montréal, tant de manière directe, par le nombre d'emplois qui y sont rattachés, que de manière indirecte, en améliorant la qualité de vie qui agit comme élément attracteur pour l'industrie.

Les arts et de la culture sont, par excellence, le lieu d'où émergent la créativité et l'innovation. Une vie culturelle foisonnante est intrinsèquement liée à ce que l'on appelle désormais les « villes créatives » qui se positionnent avantageusement sur l'échiquier de la nouvelle économie.

Cependant, d'abord et avant tout, les arts sont des producteurs de sens. Ce qu'ils produisent s'adresse à l'âme, et donc à la part intangible des hommes. Ils offrent des lectures sur le monde, éveillent les consciences, ouvrent vers d'autres possibles.

Chiffrer leur impact est impossible.

En ce sens, la future Politique culturelle de Montréal doit servir de base afin de rendre possible, par des éléments facilitateurs ou par des programmes, le travail essentiel des artistes.

Elle doit faire le pari de l'excellence, celui des arts pratiqués par des gens qui ont fait le choix de les exercer autrement qu'en dilettante et qui les situent au cœur de leur vie active : les artistes professionnels; c'est à leur contact que naît l'intérêt, l'ouverture, la connaissance l'avancement et le renouvellement des pratiques. Elle doit faire le choix de la pratique professionnelle des arts puisque ce sont les artistes et les créateurs qui propulsent Montréal là où elle veut être, c'est-à-dire au rang de métropole culturelle québécoise et d'acteur culturel de premier ordre sur la scène internationale.

Elle doit aussi accepter le défi de l'action. Rapidement et de manière concertée, elle doit agir afin que le discours ne soit pas vain.

Nous espérons que le pari sera tenu, et le défi, relevé.

Liste des recommandations

1. Le Conseil québécois du théâtre recommande que soit reconnue la valeur intrinsèque des arts. Conséquemment, l'artiste professionnel et sa pratique doivent être repositionnés au centre des préoccupations de la Politique, en les désignant nommément comme l'un des axes essentiels du développement de Montréal.

2. Le Conseil québécois du théâtre recommande que les fonds octroyés au Conseil des arts municipal soient augmentés de manière constante et significative afin de répondre plus adéquatement aux besoins.

3. Le Conseil québécois du théâtre recommande que les moyens financiers octroyés aux Maisons de la culture, de même que le personnel, soient augmentés en cohérence avec les responsabilités qui leur incombent.

4. Le Conseil québécois du théâtre recommande que soit élaboré un cadre de références afin de baliser les interventions des Maisons de la culture tout en laissant de la place pour les initiatives particulières à chacune.

5. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville inscrive la préoccupation du développement actif de public dans son cadre d'interventions, notamment auprès des Maisons de la culture.

6. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville rende disponibles les ressources nécessaires à la multiplication des échanges internationaux et, incidemment, à l'accueil de productions étrangères à Montréal.

7. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal procède à l'inventaire de ses lieux susceptibles d'être loués ou prêtés aux organismes artistiques et culturels.

8. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal travaille activement à la création d'un programme d'accès à la propriété pour les artistes professionnels.

9. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal inscrive son intention de soutenir le risque artistique et le caractère innovateur de sa production dans toutes ses interventions, qu'elles soient au plan de la diffusion ou au plan du soutien direct aux créateurs

10. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal répertorie les pôles culturels existants et élabore un plan pour reconnaître de nouveaux pôles, tout en restant vigilante et responsable quant aux impacts possibles de tels pôles.

11. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal réglemente la composition des comités consultatifs des arts de manière à ce qu'une majorité de sièges soient octroyés aux artistes professionnels ou à leurs représentants.

12. Le Conseil québécois du théâtre recommande que la Ville de Montréal présente dans les meilleurs délais un plan d'action détaillé décrivant les étapes de réalisation de la Politique et que le *Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements* constitue la base de ce plan d'action.